

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



Arrêté 2025-06-03

COMMUNE DE TROISVILLES

Arrêté temporaire réglementant la circulation

Le maire de la commune de TROISVILLES,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'en raison de **travaux de branchement d'assainissement et d'AEP**, Rue du Château d'Eau 59980 TROISVILLES, par l'entreprise **SARL TLT, 101 Route Nationale 59540 INCHY-EN-CAMBRÉSIS**, il y a lieu de prendre toutes mesures pour faciliter l'exécution des travaux et éviter les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} - La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure sur les voies suivantes :
Rue du Château d'Eau, à compter du **10 juin 2025** et pour une durée de **9 jours**.

Article 2 - Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise empiètera sur les chaussées concernées. La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité, par une circulation alternée avec feux tricolores. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 3 - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 04 juin 2025.

Le Maire,
Jérémy RICHARD

